

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2015

---

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 368

présenté par  
M. Binet  
-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 53, substituer aux mots :

« du présent chapitre »

les mots :

« de la présente section ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.